

# Apprentissage heures supp impayée

## Par vlepuil, le 20/06/2013 à 08:07

Bonjour, j'ai passé mon bac l'année dernière, je pouvait donc commencer un cap en 1 an cette année. Je commence donc mon cap dans une toute petite ferronerie où je suis seul avec le patron.

J'ai appris l'autre jour qu'en fait sur mon contrat il était 35h et que la paye correspondait à 1080 euros. Sauf que en réalité j'en fait 40 depuis le début de l'année et je suis donc payé pour 35heures. Je décide de lui en parler pour qu'on puisse s'arranger et il me dit que TOUS ses apprentis travail 40h et ne sont payés que 35.

Du coup je n'ai aucune preuve que j'ai travaillé 40h pendant cette année donc je pense que je ne peut même pas appeler l'inspection du travail

Je pensait partir sans lui laisser le choix 2 ou 3 semaines avant la fin de mon contrat mais il risque d'y avoir des conséquences.

Quelqu'un pourrait-il m'orienter si cela serait un peu dangereux de partir comme ca en avance, ou estce que l'inspection pourrait faire quelque chose bref je suis un peu perdu ... Bonne journée à vous.

#### Par P.M., le 20/06/2013 à 08:38

#### Bonjour,

Bien sûr qu'un abandon de poste n'est pas une bonne méthode qui en plus en cas de besoin, vous causerait problème pour indemnisation par Pôle Emploi...

Il vous reste déjà de refuser d'effectuer des heures supplémentaires si vous ne pouvez pas prouver leur existence antérieure même si vous pourriez essayer d'envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur pour réclamer leur paiement...

### Par vlepuil, le 23/06/2013 à 20:44

okay merci pour la réponse, je vais faire ca, on verra bien ce que ca donne.

Merci encore

Bonne soirée